

p. 2
Edito

p. 3-4
Infos Mairie
Etat Civil

p. 5-7
Infos Citoyennes

p. 8
Conseil Municipal
Synthèse
Intercommunalité

p. 9
Vos élus

p. 10-11
Finances / Budget

p. 12
Environnement

p. 13
Travaux/Voirie/Sécurité

p. 13
Transports / Circulation

p. 14
Ecole/Cantine/Garderie
Nouveaux Rythmes
Scolaires

p. 15
Famille/Solidarité

p. 15-18
Forum
des Associations

p. 19
Petites annonces

p. 20
Agenda



21 JUIN A FONTAINE-LE-PORT GRANDE FETE DU VILLAGE KERMESSE DES ECOLES GRILLADES FEU D'ARTIFICE



Conseil Municipal p.8



Ecole p.14

République Française
Département de Seine-et-Marne

MAIRIE de
FONTAINE-LE-PORT





édito

Chères Portifontaines,
Chers Portifontains,

Suite aux élections municipales de mars 2014 qui se sont déroulées en un seul tour, la désignation du maire et l'installation du nouveau conseil municipal ont eu lieu en séance publique le samedi 29 mars 2014.

Durant ce mandat, un seul objectif doit nous animer, être au service de l'intérêt général pour le bien de l'action communale et de nos habitants.

J'ai entendu au cours de la campagne les préoccupations, les attentes, les impatiences de chacun qui se sont manifestées et touchent à notre vie quotidienne (propreté du village, sécurité routière, stationnements, construction cantine garderie, transports, etc...)

Le travail a commencé et les premiers rendez-vous ont déjà été pris.

Les élus communautaires à la CC du Pays de Seine, auront à cœur d'œuvrer à des coopérations mutuellement avantageuses en faveur de projets utiles aux populations de nos 3 communes.

Je veux assurer écoute et soutien à nos associations et témoigner toute notre reconnaissance pour leur dynamisme. Elles sont nos forces vives locales, tissu du lien social et de l'action citoyenne qui fait rayonner notre commune.

Je témoigne à l'ensemble du personnel communal ma confiance dans leur compétence, leur savoir-faire et leur dévouement.

Avec l'ensemble de mon équipe municipale, rassemblée et unie dans une même dynamique, je tiens à redire notre volonté, de faire de notre belle et chère commune un lieu où il fait `` bon vivre ``.

Béatrice Mothré,

MAIRIE : heures d'ouverture au public

Le matin :

mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h

Permanence :

le mardi de 18h à 19h (hors vacances scolaires).

Services de la mairie :

Accueil au secrétariat de la Mairie :

Tél. : 01 64 38 30 52 - Fax : 01 64 38 36 07

Courriel : mairie-fontaineleport@wanadoo.fr

CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) :

sur rendez-vous, à prendre au secrétariat
de la mairie

Sites internet :

www.fontaineleport.fr (prévu début 2015)

www.cc-paysdeseine.fr (Communauté de Communes)

École :

École Primaire de Fontaine-le-Port : 01 64 38 32 69

Directrice : Madame Bude

Divers :

- EDF : 0810 333 077

- GDF : 0810 433 077

- Véolia-Eau : 0811 900 400

- Bureau de poste de Fontaine-le-Port :

lundi, mercredi, vendredi de 14h30 à 16h30
et le samedi de 9h30-12h

- Caserne des pompiers : 18

- Commissariat de Police de Melun : 17

- Déchèterie du Chatelet-en-Brie :

N° Vert (gratuit) : 0 800 814 910

ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h et le dimanche de 9h-12h

Pour nous contacter et/ou insérer un article dans le Portifontain

Courriel : leportifontain-fontaineleport@orange.fr

Site : www.fontaineleport.fr (Prévu en 2015)

Directeur de la publication : Béatrice Mothré

Rédaction et Photos : Service communication

Permanences des élus :

Madame le maire, Béatrice Mothré,
reçoit sur rendez-vous, à prendre au secrétariat
de la mairie, le mardi de 17h à 19h (hors vacances
scolaires).

Mairie

Inscription rentrée scolaire 2014/2015

L'inscription des enfants nés en 2011 s'effectue dès à présent en Mairie :

Le matin :

mardi, mercredi, et vendredi de 9h à 12h et samedi de 9h à 12h

Permanence : le mardi de 18h à 19h

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

Livret de Famille
Carnet de santé
Justificatif de domicile

Inscription à la Journée défense et citoyenneté

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.

Il est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire. En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement, à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

Livret de Famille
Pièce d'identité
Justificatif de domicile

ATTENTION ! SECURITE DES PERSONNES

Ne répondez pas au rendez-vous que l'on vous propose par téléphone.

Ne faites entrer aucune personne se présentant comme venant de la part de la mairie, etc

Il peut s'agir de personnes mal intentionnées cherchant à s'introduire à votre domicile.

**SOYEZ
VIGILANT!**

Accueil des nouveaux Portifontains

Le Maire et l'équipe municipale recevront les nouveaux habitants de la commune, samedi 6 septembre à 10h30 en mairie.

Si vous avez emménagé à Fontaine-le-Port après juin 2014, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie (service fêtes et cérémonies)

Accès au court de Tennis de Fontaine

Les tarifs adultes et jeunes seront votés lors du prochain conseil municipal du 26 juin 2014 ainsi que les heures et jours d'ouverture.

Une clé vous sera remise en mairie lors de votre inscription.

La municipalité remercie **Monsieur Dauvé**, riverain, qui a procédé gratuitement à la remise en état du grillage saccagé / découpé à côté de la porte d'entrée du court.

Chiens à déclarer

Nous vous rappelons l'article L 211-12 du code rural définissant les catégories 1 et 2 des chiens dangereux. Cette déclaration s'effectue en mairie.

Vous devez obligatoirement museler et tenir en laisse votre chien sur la voie et espace publics.

Opération tranquillité vacances

Nous vous rappelons que le dispositif "**Opération Tranquillité Vacances**" est entièrement gratuit et qu'il vous est proposé tout au long de l'année.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit simplement de remplir le formulaire en Mairie. Bonnes vacances à tous.

[Ci-joint formulaire dans le Portifontain](#)

Journées du Patrimoine 2014

Les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 aura lieu la 31ème édition des Journées du Patrimoine .

Cette année pour la première fois la commune de Fontaine-le-Port va ouvrir à la visite tous ses bâtiments communaux (Mairie, salles communales, château d'eau, école) de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Mairie

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Le 02 avril 2014 : **Tom MILLION-BRODAZ**, Fils de Fabien MILLION-BRODAZ et de Virginie DIEUDONNE

Le 05 mai 2014 : **Axel, Jean TOURTOIS**, Fils d'Erik YILMAZ et d'Alexandra TOURTOIS

Le 07 mai 2014 : **Faustine, Louise DREAN**, fille de Ludovic DREAN et de Frédérique FAIVRE

Le 11 mai 2014 : **Agathe CUBAYNES**, fille de Rémy CUBAYNES et d'Amandine DUPLESSIER

Mariage :

Le 30 mai 2014

Epoux : **Alexandre OUY**
43 rue de Lappe Paris 75011

Epouse : **Emmanuelle, Jeanne HENGOAT**
24 rue de Bellevue Fontaine-le-Port

Décès :

Le 04 février 2014 : **Martine DOMANGE**, épouse d'Alain, Eugène, Marie BOUSSO Age : 56 ans

Le 04 mars 2014 : **Monique, Marthe, Juliette YSNEL**, veuve d'Edouard MARTEAU Age : 79 ans

Le 13 mars 2014 : **Isabelle ARAGO**, épouse de Frédéric MARQUINA-CHAMPIGNY Age : 50 ans

Le 03 avril 2014 : **Bernard, Jean METAUT**, divorcé de Marie-Chantal MARCEL Age : 60 ans

Commémorations sur Fontaine-le-Port

Une rencontre a eu lieu début mai avec le Président de l'association des Anciens Combattants du Châtelet en Brie ainsi qu'un échange avec Samois et Chartrettes pour définir l'organisation des commémorations sur notre commune.

Il a été entendu, que compte tenu :

- de la mise en place du nouveau conseil municipal en date du 29 mars dernier,
- des horaires déjà arrêtés par les communes alentours,
- du délai trop court pour une organisation officielle du 8 mai (horaire / invitations / disponibilité des anciens combattants...).

La municipalité pavosera son monument aux morts le 8 mai en souvenir de ses morts.

Nous vous rappelons les prochaines commémorations 2014:

- **dimanche 31 Aout 2014**
- cérémonie de recueillement sur le site du monument Ramsay, route de Sivry.
- **11 novembre 2014**
- Messe en l'église de Fontaine-le-Port suivie des dépôts de gerbes, au monument et cimetière.



Monument aux Morts, Place Pasteur



Monument Ramsay, route de Sivry

Engins à moteur

Vu l'arrêté n° 00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté préfectoral 96 DAI 1 cv N°084 du 11 juillet 1996

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2215-1

Vu notre arrêté en date du 29 mai 2001

ARRÊTE MUNICIPAL

Article 1 er :

Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et autres engins motorisés de jardinage ou de bricolage en plein air sont autorisés à fonctionner :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 2 :

Procès-verbal sera adressé à tout contrevenant au présent arrêté.



Article 3 :

Les services de Police sont chargés de l'application du présent arrêté.

Lutte contre les chenilles processionnaires

Vu les articles L.2212-1 et les suivants du code pénal des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1311-2 du code de la santé publique,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu la loi 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Article 1er:

ARRÊTE MUNICIPAL

Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers relevant la présence de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie.

A titre d'information, les modes de traitement pourront être les suivants :

Lutte mécanique, Lutte biologique, la capture par phéromones .

Article 2 :

Il est fortement conseillé que ces moyens mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits homologués. Les services municipaux restent à la disposition des administrés pour toutes informations complémentaires.

Article 3:

Dans tous les cas, l'accès aux chenilles processionnaires doit être empêché par tout moyen, notamment pour les enfants et les animaux domestiques.

Les poils urticants des chenilles sont libérés dès lors qu'elles identifient une situation d'agression pour leur colonie. Pour tout contact avéré ou soupçonné avec les poils urticants, un médecin doit être consulté de toute urgence.

Article 3:

Toutes infractions aux prescriptions ci-dessus sera constatée et devra l'objet d'une part, d'un procès-verbal qui sera transmis au procureur de la république et d'autre part, d'une contravention de première classe.

Savez-vous que la mésange charbonnière est un ennemi important des chenilles processionnaires, alors fabriquons des nichoirs pour cet oiseau dans nos jardins.



Un nid de chenilles processionnaires



mésange charbonnière

Feux de jardin – Réglementation & Environnement

La préfecture rappelle les dispositions suivantes sur la réglementation concernant les feux de jardin

ARRÊTE
PREFECTORAL

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (**article 84**) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement..

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

Qui n'a pas brûlé au fond du jardin des broussailles ou des déchets d'élagage sans se poser de questions ?

Cette pratique très commune mérite réflexion.

En effet le commun des mortels pense que le bois et les végétaux étant des éléments naturels, leur combustion sur place, doit être le moyen le plus écologique pour se débarrasser de ces déchets.

Or, il nous faut bien admettre aujourd'hui que ce n'est pas le cas, bien au contraire.

Rien ne se perd, rien ne se crée. La combustion de végétaux produit deux grandes familles de problèmes :

- Tout d'abord une série de polluants généralement gazeux. Nous citerons les Composés Organiques Volatils (COV), les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), du gaz carbonique et des imbrulés solides (goudrons, suies).
- Ensuite toute une série de poussières et de particules fines dont la taille peut être inférieure à 10 ou 2,5 ou 1 micron. (dénommées respectivement PM10 , PM2,5 et PM1). Longtemps négligées ces particules ont été plus étudiées à cause des moteurs diesel. Aujourd'hui on sait qu'elles sont très nocives, qu'elles pénètrent dans les poumons et le sang.

Un feu de jardin émet jusqu'à 5000mg/m³ de particules alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400mg/m³ et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie A seulement 20mg/m³.

Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8500 km ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon.



infos Citoyennes

Rendre le trottoir aux piétons pour leur sécurité

Taille de Haies

Nous vous rappelons que les tailles de haies et élagages d'arbres doivent se faire en limite de propriété, que les haies ne doivent pas être plantées sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique, afin de laisser le libre passage aux piétons.

Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident à la personne ou de dégâts causés lors des passages de véhicules (rayures)

Rentrons nos poubelles

Les trottoirs doivent être libres de passage, merci de veiller à rentrer vos poubelles après chaque passage. Vous êtes nombreux à souhaiter un village entretenu, en plus de sécuriser le passage des piétons, ce geste contribuera à le rendre plus accueillant.



Collecte Ordures Ménagères - rues mal desservies sur le village.

Le Smictom a inclus à son nouveau marché public un ramassage par petite benne pour les rues mal desservies sur son territoire qui compte 22 communes.

La Rue de la Forêt dont la collecte se faisait "à dos d'âne" depuis environ 4 ans sera désormais collectée en porte à porte pour les bacs jaune et marron.

IMPORTANT : Nous avons pris connaissance du nouveau calendrier des jours de collecte lors de la distribution effectuée par le SMICTOM le samedi 24 mai.

Collecte des bacs JAUNE - Jeudi matin

Collecte des bacs MARRON - Vendredi matin

La collecte par petite benne sera mise en place Rue de la Vieille Montagne début septembre.

La borne textile a été déplacée par mesure de sécurité et d'esthétisme (périmètre classé) elle a été installée à l'entrée du parking de la gare de Fontaine.

ALLO DECHETS - AIR REFON

Ce service payant est ouvert du lundi au vendredi, vous pouvez les contacter au **01 64 23 35 54**.

Enlèvement d'encombrants à domicile pour tous les déchets reçus à la déchetterie du Châtelet en Brie (pot peinture, pile, végétaux etc...)

Pour différents déchets (triés par vos soins): 10 €/m³ - 3m³ /jour maximum.

Pour les gravats: 20€/m³ - 1 m³ /mois maximum.



Déchetterie du Châtelet en Brie

Vie Publique

Ordre du jour des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 29 mars 2014

Le maire sortant annonce en ouverture de séance que la liste conduite par Béatrice Mothré, tête de liste " Agir pour Fontaine" a recueilli 433 suffrages et a obtenu 15 sièges. Le nom de chacun des 15 élus est énoncé. Le nouveau conseil municipal est installé.

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Conseil municipal du 4 avril 2014

- Délégations de fonction aux adjoints et aux conseillers municipaux
- Fixation des indemnités de fonction
- Composition des commissions communales et syndicats.
- Demande de subvention au titre du fonds école
- Nomination du correspondant Défense
- Informations diverses.



Mairie de Fontaine-le-Port

Conseil municipal du 28 avril 2014 :

- Approbation du CR du 3 avril 2014
- Vote des taux d'imposition
- Demande de subvention pour la restauration des registres d'état civil
- Autorisations de poursuite données au Trésorier
- Délégations du conseil municipal consenties au maire
- Désignation des membres commissions (appel d'offres – révision liste électorale – impôts directs)
- Informations diverses

Prochain Conseil Municipal - Jeudi 26 Juin - 20 h - salle des mariages -

Les comptes rendus sont à l'affichage selon délai légal sur le panneau officiel municipal.
Possibilité d'en obtenir copie au tarif photocopie voté antérieurement.

Intercommunalité – Pays de Seine

Conseil Communautaire du 29 avril 2014 :

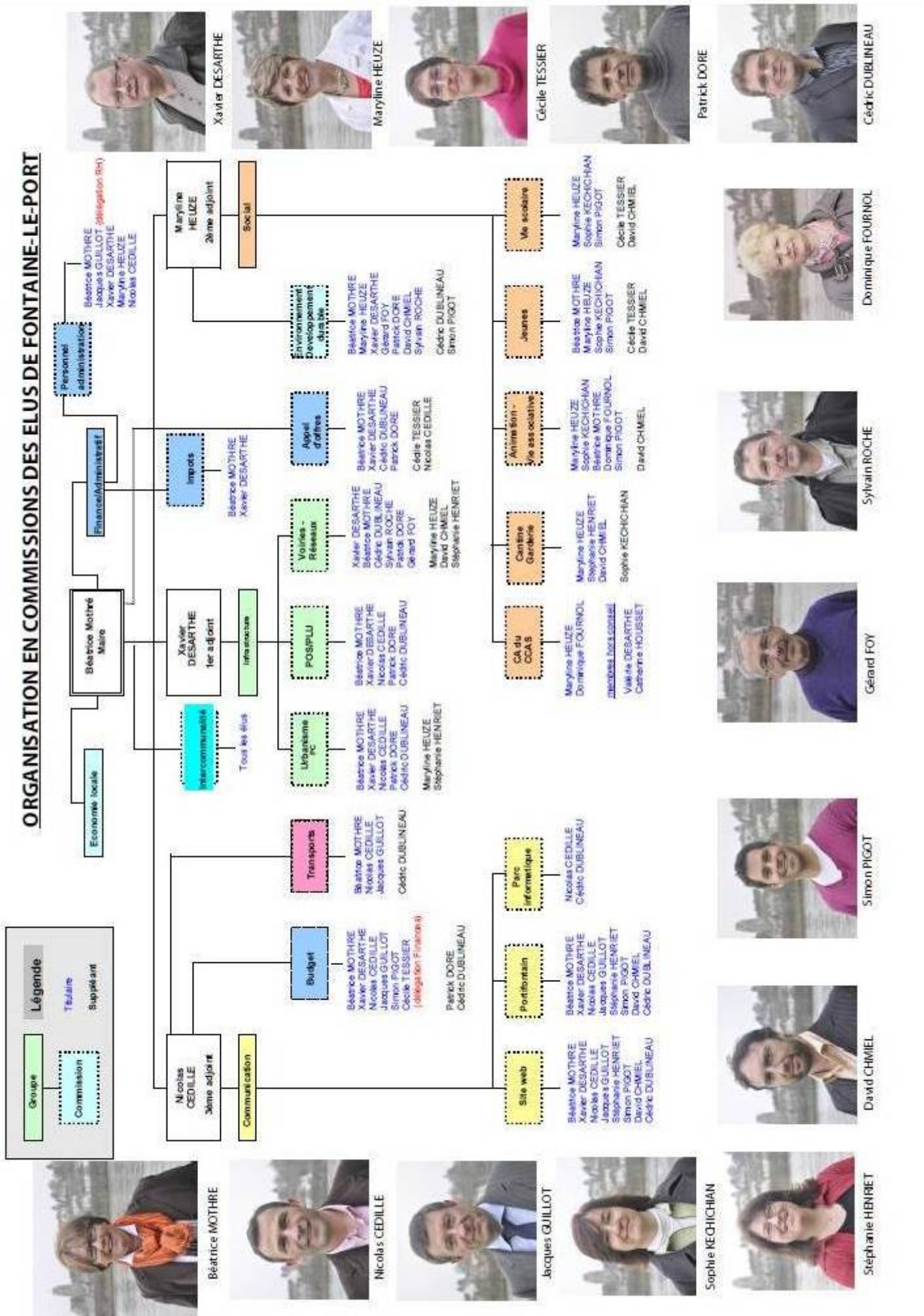
- Election du Président, fixation du nombre et élection des vices présidents
- Elections des autres membres du Bureau
- Délégation donnée aux vices présidents.
- Taux sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014.
- Ester en justice contre l'arrêté pris par Mme la Préfète suite au départ de Samois/Seine
- Elections des délégués – SMICTOM – SMEP – SM numérique –
- Informations.

Prochains conseils communautaires :

- mercredi 4 juin à 20 h 30 en mairie de Chartrettes,
- mercredi 25 juin à 20 h 30 en mairie de Bois le Roi.



ORGANISATION EN COMMISSIONS DES ELUS DE FONTAINE-LE-PORT



Budget 2014

06/03/2014

COMMUNE - FONCTIONNEMENT

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|
| 011 Charges à caractère général | 388 740,00 | 254 573,28 | 402 260,00 |
| achats et variations des stocks | 116 600,00 | 104 964,12 | 120 500,00 |
| services extérieurs | 173 700,00 | 98 575,00 | 181 200,00 |
| autres services extérieurs | 92 010,00 | 44 719,66 | 92 810,00 |
| impôts, taxes et versements assimilés | 6 430,00 | 6 314,50 | 7 750,00 |
| 012 Charges personnel et frais assimilés | 312 500,00 | 299 132,76 | 330 500,00 |
| 65 Autres charges gestion courante | 76 313,53 | 70 563,37 | 96 689,46 |
| droits et redevances | 213,53 | 16,41 | 189,46 |
| élus | 29 600,00 | 30 849,06 | 37 000,00 |
| pertes sur créances | 500,00 | 166,17 | 500,00 |
| service incendie | 13 500,00 | 13 544,00 | 15 000,00 |
| contrib org regroupement | 15 000,00 | 13 137,73 | 25 000,00 |
| autres contrib oblig | 1 000,00 | 0,00 | 1 000,00 |
| versement ccas | 3 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 |
| subventions | 13 500,00 | 9 850,00 | 15 000,00 |
| 66 Charges financières | 14 000,00 | 13 815,44 | 12 000,00 |
| 67 Charges exceptionnelles | 1 500,00 | 0,00 | 1 500,00 |
| 68 Dot aux Amort, dépréciations, provisions | 13 044,01 | 13 043,00 | 13 045,02 |
| 73 FPIC | 7 500,00 | 6 285,00 | 21 300,00 |
| 022 Dépenses Imprévues | 15 000,00 | 0,00 | 15 000,00 |
| 023 Virement à Section Investissement | 184 500,00 | 0,00 | 96 000,00 |
| Total Dépenses Fonctionnement | 1 013 097,54 | 657 412,85 | 988 294,48 |

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|
| 013 Atténuations de charges (rbl divers) | 6 000,00 | 14 607,62 | 4 000,00 |
| 70 Produits services, domaine, ventes diverses | 57 160,00 | 62 072,48 | 60 800,00 |
| 73 Impôts et taxes | 486 448,00 | 491 477,00 | 473 775,00 |
| contributions directes | 468 758,00 | 465 411,00 | 451 400,00 |
| Attribution compensation | 17 690,00 | 17 690,00 | 16 090,00 |
| dgt dsr | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| FPIC | 0,00 | 3 376,00 | 6 285,00 |
| Redevance des Mines | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| taxe droit de mutation | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 74 Dotations, subventions et participations | 157 182,00 | 225 371,47 | 139 521,00 |
| dotation forfaitaire | 127 730,00 | 127 730,00 | 123 800,00 |
| dgt dsr | 9 000,00 | 9 964,00 | 9 000,00 |
| dotation nationale péréquation | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| dotation élus locaux | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| dgd | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| autres | 0,00 | 763,22 | 0,00 |
| subv département / région | 13 522,00 | 11 587,80 | 0,00 |
| subv autres | 0,00 | 16 904,96 | 0,00 |
| compensation perte taxe | 0,00 | 51 491,49 | 0,00 |
| alloc comp TP | 282,00 | 282,00 | 273,00 |
| alloc comp fonds B | 2 090,00 | 2 090,00 | 2 027,00 |
| alloc comp TH | 4 558,00 | 4 558,00 | 4 421,00 |
| Dotation de recensement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 4 500,00 | 10 830,62 | 4 500,00 |
| 77 Produits exceptionnels | 0,00 | 807,60 | 0,00 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 301 807,54 | | 305 698,48 |
| Total Recettes Fonctionnement | 1 013 097,54 | 805 166,79 | 988 294,48 |

| | | | | | |
|------------------------------|------------|------------------------------|------------|------------------------------|--------------|
| Dépenses CA 2013 | 657 412,85 | Résultat de l'Exercice 2013 | 147 753,94 | Recettes CA 2013 | 805 166,79 |
| Report Déficit | 0,00 | | | Report Excédent | 301 807,54 |
| Dépenses Fonctionnement 2013 | 657 412,85 | Résultat Fonctionnement 2013 | 449 561,48 | Recettes Fonctionnement 2013 | 1 106 974,33 |

Affectation Résultat ⇒ 305 698,48 Fonctionnement
143 863,00 Investissement

| Affectation Dépenses Investissements 2014 | |
|---|-------------------|
| Emprunts | 42 300,00 |
| Restes à réaliser | 101 563,00 |
| Total | 143 863,00 |

| Répartition Investissement | |
|------------------------------|------------|
| Déficit Investissement 2013 | 0,00 |
| Dépenses Investissement 2014 | 143 863,00 |

06/03/2014

COMMUNE - INVESTISSEMENT

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| 020 Dépenses Imprévues | 15 000,00 | 0,00 | 10 000,00 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 46 500,00 | 46 457,60 | 42 300,00 |
| 20 Immobilisations incorporelles | 13 000,00 | 2 362,70 | 16 500,00 |
| Frais études | 10 000,00 | 0,00 | 12 000,00 |
| Groupement de Collectivité | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| RAR 2012 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Concessions droits | 3 000,00 | 2 362,70 | 4 500,00 |
| 21 Immobilisations corporelles | 129 852,70 | 18 041,91 | 172 426,90 |
| Terrain | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Agencements | 10 000,00 | 0,00 | 12 000,00 |
| batiments publics Construction | 9 500,00 | 0,00 | 15 000,00 |
| RAR 2013 | 0,00 | 0,00 | 1 401,02 |
| Installations | 92 000,00 | 10 921,87 | 93 900,00 |
| RAR 2012 | 6 519,40 | 4 450,32 | |
| RAR 2013 | | | 11 718,18 |
| Matériels | 11 833,30 | 2 669,72 | 38 407,70 |
| 23 Immobilisations en cours | 38 679,36 | 31 194,16 | 11 000,00 |
| batiments publics Construction | 22 000,00 | 13 514,80 | 11 000,00 |
| RAR 2012 | 17 679,36 | 17 679,36 | |
| 41 Immobilisations en Cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Op. Equip. Opérations d'équipement | 154 114,72 | 31 914,72 | 121 143,80 |
| Autres Terrains | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Batiments scolaires | 55 200,00 | 0,00 | 7 200,00 |
| RAR 2013 | 0,00 | 0,00 | 46 852,79 |
| Installation Matériel Outillage Technique | 67 000,00 | 0,00 | 25 500,00 |
| RAR 2012 | 16 325,34 | 16 325,34 | |
| RAR 2013 | 15 589,38 | 15 589,38 | |
| RAR 2013 | | | 41 591,01 |
| 001 Solde exécution Section Investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Dépenses Investissement | 398 146,78 | 129 971,09 | 373 370,70 |

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| 001 Solde exécution Section Investissement | 10 772,29 | 0,00 | 90 771,68 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 175 313,48 | 189 651,14 | 162 668,00 |
| FCTVA | 3 500,00 | 11 758,66 | 12 805,00 |
| Taxe Aménagement (ex-TLE) | 14 000,00 | 20 079,00 | 6 000,00 |
| Excedents Fonctionnement Capitalisés | 157 813,48 | 157 813,48 | 143 863,00 |
| 13 Subventions d'investissement | 14 517,00 | 7 276,34 | 10 886,00 |
| Subventions | 14 517,00 | 3 966,34 | 10 886,00 |
| DGE | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Amendes de police | 0,00 | 3 310,00 | 0,00 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunt en euros | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 Immobilisations Corporelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres Terrains | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Matériel Outillage VOIRIE | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 28 Amortissements de Immobilisations | 13 044,01 | 13 043,00 | 13 045,02 |
| Amort Immobilisations | 13 044,01 | 13 043,00 | 13 045,02 |
| 41 Immobilisations en Cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 021 Atténuations de charges (Vir de la Section Fonctionnement) | 184 500,00 | 0,00 | 96 000,00 |
| 024 Produits des Cessions Immobilières | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Recettes Investissement | 398 146,78 | 209 970,48 | 373 370,70 |

| | | | | | |
|------------------------------|------------|------------------------------|-----------|------------------------------|------------|
| Dépenses CA 2013 | 129 971,09 | Résultat de l'Exercice 2013 | 79 899,39 | Recettes CA 2013 | 209 970,48 |
| Report Déficit 2012 | 0,00 | | | Report Excédent 2012 | 10 772,29 |
| Dépenses Investissement 2013 | 129 971,09 | Résultat Investissement 2013 | 90 771,68 | Recettes Investissement 2013 | 220 742,77 |

Affectation Résultat ⇒ BP 2014 90 771,68

Budget 2014 - Eau

06/03/2014

EAU - FONCTIONNEMENT

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|---|-------------------|-----------------|-------------------|
| 011 Charges à caractère général | 44 300,00 | 2 133,64 | 103 000,00 |
| 022 Dépenses imprévues | 375,00 | 0,00 | 0,00 |
| 42 Dot amort immobilisations incor - OS | 6 257,00 | 6 257,00 | 6 669,00 |
| 66 Charges financières | 2 982,01 | 0,00 | 2 977,27 |
| interets réglés à l'échéance | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| intérêts rattachement icne | 982,01 | 0,00 | 0,00 |
| autres charges financières | 2 000,00 | 0,00 | 2 977,27 |
| 68 Dot amort.,dépréciations | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 Virement à Section Investissement | 112 445,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Dépenses Fonctionnement | 166 359,01 | 8 390,64 | 112 646,27 |

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|--|-------------------|------------------|-------------------|
| 042 Quote-part subv investissement | 108,00 | 108,00 | 108,00 |
| 66 Vente produit fabriqué, prest.service | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 70 Vente produit fabriqué, prest.service | 28 000,00 | 38 069,90 | 35 500,00 |
| taxes et redevances | 28 000,00 | 35 569,90 | 35 500,00 |
| annul provision N-1 | -33 000,00 | -33 000,00 | -35 500,00 |
| provision 2013 | 33 000,00 | | 0,00 |
| provision 2014 | | 35 500,00 | 35 500,00 |
| 77 Produits exceptionnels | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 138 251,01 | | 77 038,27 |
| Total Recettes Fonctionnement | 166 359,01 | 38 177,90 | 112 646,27 |

| | | | | | |
|----------------------------------|----------|------------------------------------|-----------|----------------------------------|------------|
| Dépenses CA 2013 | 8 390,64 | Résultat de l'Exercice 2013 | 29 787,26 | Recettes CA 2013 | 38 177,90 |
| Report Déficit | 0,00 | | | Report Excédent | 138 251,01 |
| Dépenses Eau Fonctionnement 2013 | 8 390,64 | | | Recettes Eau Fonctionnement 2013 | 176 428,91 |

| | |
|----------------------|------------|
| Résultat 2013 | 168 038,27 |
|----------------------|------------|

| | | | |
|----------------------|---|--------------------------|--------------------------|
| Affectation Résultat | ⇒ | 77 038,27 Fonctionnement | 91 000,00 Investissement |
|----------------------|---|--------------------------|--------------------------|

| | |
|--|-----------|
| Affectation Dépenses Investissements 2014 | |
| Travaux canalisations plomb | 91 000,00 |
| | 91 000,00 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Répartition Investissement | |
| Déficit Investissement 2013 | 0,00 |
| Dépenses Investissement 2014 | 91 000,00 |

06/03/2014

EAU - INVESTISSEMENT

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| 20 Dépenses Imprévues | 0,00 | 0,00 | 10 000,00 |
| 40 Subvention équipement | 108,00 | 108,00 | 108,00 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 Immobilisations corporelles | 19 500,00 | 0,00 | 12 000,00 |
| 23 Immobilisations en cours | 216 775,00 | 83 786,28 | 120 000,00 |
| Constructions, Installations | 143 520,00 | 10 531,28 | 120 000,00 |
| Reste à réaliser | 73 255,00 | 73 255,00 | 0,00 |
| 41 Autres immobilisations financières | 42 305,33 | 13 730,86 | 44 600,91 |
| créances tva - OI | 23 520,00 | 13 730,86 | 20 000,00 |
| autres créances | 18 785,33 | 0,00 | 24 600,91 |
| | | | 0,00 |
| Total Dépenses Investissement | 278 688,33 | 97 625,14 | 186 708,91 |

| | BP 2013 | CA 2013 | BP 2014 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| 001 Solde exécution section investissement | 39 691,33 | 0,00 | 49 039,91 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 73 255,00 | 73 255,00 | 91 000,00 |
| FCTVA | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Excédents Fonctionnement Capitalisés | 73 255,00 | 73 255,00 | 91 000,00 |
| 40 Opé. Ordre transfert entre sections | 29 777,00 | 19 987,86 | 26 669,00 |
| installation matériel outillage - OI | 23 520,00 | 13 730,86 | 20 000,00 |
| autres installation matériel outillage - OS | 6 257,00 | 6 257,00 | 6 669,00 |
| 27 Créances | 23 520,00 | 13 730,86 | 20 000,00 |
| 021 Atténuations de charges (virt fonctionnement) | 112 445,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Recettes Investissement | 278 688,33 | 106 973,72 | 186 708,91 |

| | | | | | |
|----------------------------------|-----------|------------------------------------|----------|----------------------------------|------------|
| Dépenses CA 2013 | 97 625,14 | Résultat de l'Exercice 2013 | 9 348,58 | Recettes CA 2013 | 106 973,72 |
| Report Déficit | 0,00 | | | Report Excédent | 39 691,33 |
| Dépenses Eau Investissement 2013 | 97 625,14 | | | Recettes Eau Investissement 2013 | 146 665,05 |

| | |
|----------------------|-----------|
| Résultat 2013 | 49 039,91 |
|----------------------|-----------|

| | | | |
|----------------------|---|---------|-----------|
| Affectation Résultat | ⇒ | BP 2014 | 49 039,91 |
|----------------------|---|---------|-----------|

Environnement

Entretien des bords de Seine

La nouvelle municipalité, dans son programme avait décidé de rendre les bords de Seine aux Portifontains. La première étape a été réalisée par "le nettoyage" des berges.

Les tontes, coupe des rejets sur les arbres et autres ramassages d'objets, canettes, branches d'arbres déposés sur les berges par le passage du transport fluvial ont été effectués.

Un petit coup de propre en un temps record grâce à l'efficacité des services techniques.

C'est ainsi que nous nous sommes aperçus que malgré les aménagements de confortement et de végétalisation des berges, ceux-ci ne répondent pas aux problèmes d'érosion que nous connaissons dans cet endroit exposé du méandre.

Des chardons secs, des lierres et autres herbes folles sèches (+ 1 m de haut) cachaient les plantations effectuées qui se trouvaient mortes, envahies et étouffées sous ces hautes herbes.

Cet entretien nous a également permis de constater que ces travaux réalisés en 2011 montrent déjà une nouvelle érosion, seulement deux ans après, à travers plusieurs appendices en formation avec une perte de pied de berge allant de 50 cm à + d'un mètre.

Une réunion s'est tenue en bords de Seine le 23 mai avec le cabinet d'études pour faire un état des lieux. Le cabinet d'études se chargera de faire reprendre l'érosion qu'il a constaté côté passerelle.



Bords de Seine à Fontaine-le-Port



Bords de Seine à Fontaine-le-Port



Banc public au bord de Seine

Les amoureux des bancs publics

Pour un piéton dont les ressources de mobilité sont limitées, le banc public n'est pas uniquement un lieu de détente, mais il lui sert également à retrouver des forces pour poursuivre son chemin.

La répartition de bancs publics sur le territoire de Fontaine-le-Port joue ainsi un rôle essentiel en faveur de la mobilité piétonne.

La réfection des bancs publics a commencé avec le ponçage des bois et la peinture des supports.

Travaux / Voirie / Sécurité

Un relevé des passages piétons, bandes STOP et autres lignes blanches continue et discontinue a été fait.

Des devis ont été demandés, une première tranche de ces marquages de sécurité routière sera réalisée courant septembre.

Remise en place des panneaux, flèches et STOP au carrefour avant le passage à niveau.

La SNCF procédera entre autres travaux d'entretien à l'élagage de sa haie et la remise en état de la clôture manquante route de Massoury.

Un grillage sera installé pour fermer l'entrée de l'ancienne maison du garde barrière, lieu qui sert de dépotoir (déchets et autres détritrus)

La SNCF étudie la possibilité d'installer un pré-feu pont de Seine / carrefour du passage à niveau afin de libérer et sécuriser le passage des véhicules à ce carrefour.

A la demande du Conseil Général 77, la route de Sivry – RD 134 - située sur les communes de Fontaine le Port et de Sivry Courtry sera limitée à 70 km/h.

Radar Pédagogique

Un courrier a été adressé à Madame la Préfète pour demander un radar pédagogique à installer sur le RD 39. Celui-ci pourrait être implanté dès cet été.



Transports- Circulation

SNCF

Transilien : Ligne R

Un contact a été pris dès le 8 mai 2014 pour un rendez-vous avec Mr Serne, vice-président du STIF et élu régional IDF et reprendre le dossier des arrêts à la pointe du matin en gare de Fontaine le Port.



Gare de Fontaine-le-Port

Ecole

La loi Peillon de juillet 2013 demande une mise en conformité pour toutes les écoles, avec la mise en place d'une plaque murale énonçant la devise « Liberté-Egalité-Fraternité » et l'installation des drapeaux Français et Européen.

Il est vendu à cet effet un kit Peillon pour 175 €HT incluant la charte des droits de l'homme et du citoyen.
Mise en place prévue pour la rentrée de septembre 2014.

Un courrier des élèves de Fontaine-le-Port en date du 9 décembre 2013 avait été adressé en mairie pour demander à pouvoir donner un nom à leur école.

Une réponse favorable vient de leur être adressée en date du 15 mai.

Les travaux de rénovation de l'école ont été poursuivis pendant les vacances de printemps.

Les enfants et les enseignants profitant maintenant de jolies couleurs dans les couloirs.

Quelques travaux d'entretien ont aussi été effectués dans la cour et le mur de la cour a été rénové.

Les travaux seront poursuivis cet été.

Nous travaillons tous avec ardeur sur les nouveaux rythmes scolaires.

Des contacts ont été pris afin d'aller dans le sens de la réforme et d'offrir à nos jeunes enfants de Fontaine des TAP de qualité en fonction de nos moyens.



Ecole primaire de Fontaine-le-Port

Cantine - Garderie

Un premier contact a eu lieu le 13 mai avec l'architecte des Bâtiments de France afin d'envisager les possibilités d'intégration environnementale de la construction de la cantine garderie.
Cet échange a été positif.

Une étude de sol sera réalisée dans les prochaines semaines et un appel à projet architectural sera lancé fin mai 2014.

Une réunion se tiendra le 10 juin en mairie avec nos interlocuteurs du conseil général 77 et de la Région pour l'ouverture d'un contrat rural avec l'inscription de la cantine, garderie et de l'aménagement des abords.

Famille Solidarité

C.C.A.S

La première réunion du Centre Communal d'Actions Sociales s'est réunie le 22 mai et a confirmé le choix des actions qui seront menées tout au long de l'année.

- Colis pour les anniversaires des personnes de 75 ans et plus : Un membre du CCAS se rendra chez la personne concernée, lui dépose un colis gourmand et passe un moment avec elle.
- Accueil de nos nouveaux petits Portifontains : Un chèque cadeau sera remis aux heureux parents
- Prise en charge de la téléassistance : le CCAS prend en charge le coût de la téléassistance des personnes utilisatrices.
- Aide à la cantine/garderie : Le CCAS applique des tarifs dégressifs aux familles selon un barème défini en fonction des revenus du foyer.
- Aides ponctuelles pour les voyages scolaires selon les revenus du foyer.
- Gouter dans la salle des fêtes, pour les fêtes de fin d'année pour les 70 ans et plus.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie (01.64.38.30.52) qui transmettra aux nouveaux membres du CCAS.

Maryline HEUZE ; Catherine HOUSSET ; Valérie DESARTHE ; Dominique FOURNOL

Associations

BASKET

Le bilan de cette année est très satisfaisant, avec un nombre d'adhérents encore en progression, et, fait nouveau, l'arrivée de jeunes venus de clubs voisins. Plus généralement, au niveau national, le basket a connu un bel essor cette saison en dépassant pour la première fois de son histoire la barre des 500 000 licenciés (500 640) devenant le 2eme sport collectif après le foot. Pour la première année où le club a une équipe évoluant dans le championnat régional, cette dernière s'est bien comportée, notamment en fin de saison en remportant 3 de ses 4 derniers matches, dont le dernier contre RIS ORANGIS classé deuxième. Les autres points de satisfaction sont les deux victoires sur Bussy Saint Georges, l'autre équipe de Seine et Marne jouant dans la même division.

Les équipes évoluant dans le championnat départemental n'ont pas été en reste, bien au contraire, puisque les U17 sont champions de Seine et Marne 2eme division. Les U11 sont quant à eux finalistes en 2eme division, la finale retour reste à jouer pour déterminer l'équipe championne.

Nous espérons que ces bons résultats attireront de nouveaux jeunes à la rentrée 2014 : rendez-vous en septembre. D'ici là, si vous souhaitez essayer, nous vous accueillerons avec plaisir (jusqu'à mi-juin).

Pour tout renseignement : basket-ashfp@hotmail.fr

Patrick Ouali Président ASHFP

YOGA à la salle Pasteur le lundi de 18h15 à 19h30

Les cours de yoga se poursuivent jusqu'au 30 juin et reprendront le 8 septembre 2014

Les séances sont très variées : nous pratiquons la relaxation, des postures, des enchaînements et des exercices de respiration. Que vous ayez ou non déjà pratiqué, vous êtes les bienvenus pour venir découvrir ou approfondir les bienfaits de cette discipline de détente et de bien-être du corps et de l'esprit. N'oubliez pas d'apporter un tapis, une couverture, un coussin et votre curiosité.

Renseignements auprès de :

Jacques Bancelin

7 rue de Bellevue 77590 Fontaine le Port

01 64 38 30 87 - 06 09 69 96 37

jacques.bancelin7@gmail.fr

Associations

Comité des fêtes

Le 21 juin participez à la FETE DE L'ETE

La 4ème édition de la fête de l'été, organisée par les associations se déroulera le 21 juin. C'est la fête du village, nous vous y attendons nombreux et vous proposerons des activités tout au long de la journée: kermesse de l'école (Fontaine aux Jeunes), expositions photos (Eté de la Saint Martin), exposition patchwork-peinture-art floral (Comité des Fêtes), ping-pong (Foyer Rural), balade découverte du village (Histoire et Généalogie), jeu d'échecs (Echiquier de Fontaine le Port)... Les enfants de l'école présenteront leur spectacle de fin d'année

Un programme détaillé vous sera distribué début juin et sera aussi consultable sur le BLOG internet du Comité des Fêtes <http://comite-des-fetes-de-fontaine-le-port.blogspot.fr/>.

La journée se prolongera par un barbecue Square Millet (ou dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps). Un apéritif sera offert à 20h par le Comité des Fêtes. Apportez votre repas, des tables et bancs seront installées (vous pouvez aussi amenez les vôtres). Des barbecues seront à votre disposition pour vos grillades.

Les festivités continueront par une retraite aux flambeaux qui nous mènera sur les berges de la Seine d'où nous pourrons admirer le FEU d'ARTIFICE programmé par la Municipalité.

Les personnes souhaitant apporter leur contribution à l'organisation de cette journée sont les bienvenues. Elles peuvent prendre contact avec une des associations participantes ou appeler Martine Fleury au 06 80 06 02 48.

Comité des fêtes

Visite de la réserve ornithologique

Les marcheurs du comité des fêtes étaient plus d'une vingtaine ce lundi 7 avril pour visiter la réserve ornithologique de Sermaise. Cette réserve privée est située tout près du village, en forêt de Fontainebleau, après le pont sur la Seine.

Madame NOGRETTE, la propriétaire des lieux, a su, comme à son habitude, très gentiment accueillir les membres du groupe. Elle nous a raconté l'histoire du domaine, ancienne ferme servant d'étape pour les troupeaux entre la campagne et la capitale. Le site a ensuite été exploité comme carrière de sable avant de devenir la réserve d'oiseaux que nous connaissons aujourd'hui.

Équipés de jumelles et appareils photos, les membres du groupe se sont essayés à identifier et compter les oiseaux qu'ils ont pu observer en longeant les rives du vaste plan d'eau. Exercice difficile pour des néophytes, mais combien porteur d'enseignement. Après 2 heures d'observation, la visite s'est terminée par un petit goûter apprécié de tous.

Retrouvez d'autres informations sur les activités du Comité des fêtes en visitant le BLOG internet de l'association

<http://comite-des-fetes-de-fontaine-le-port.blogspot.fr/>



Les marcheurs du Comité des Fêtes de Fontaine-le-Port

Associations

Gymnastique Volontaire

Fitness, gymnastique douce, renforcement musculaire, souplesse, renforcement abdominal en douceur et profondeur, venez optimiser votre condition physique avec la section Gymnastique Volontaire de Fontaine-le-Port.

Une animatrice diplômée et motivée vous propose des pratiques diversifiées pour maintenir votre vitalité tout en tenant compte de vos besoins.

- tous les mercredis de 9h15 à 10h15 en cours "Adultes" au Gymnase de Fontaine le Port
- tous les mercredis de 12h à 13h en séance "Acti'Marche" sur la base de loisirs de Bois le Roi.

L'"Acti'Marche" : marche active et dynamique avec un cardiofréquencemètre

- un moyen de mieux supporter les efforts physiques
- la possibilité de reprendre progressivement une activité sportive

La Gymnastique Volontaire et l'Acti'Marche, c'est aussi la possibilité de rencontrer et de partager avec d'autres une séance sportive conviviale.

Une séance d'INITIATION GRATUITE et ouverte à tous(tes) aura lieu le 21 JUIN 2014 après midi pendant la "Fête de l'été" Information pour les adhérents(tes) : assemblée Générale annuelle le **MERCREDI 18 JUIN 2014 à 20h** salle Pasteur suivie de notre traditionnel apéritif de fin d'année !

Contact : ThérèseDUMERY 01 64 38 34 82 ou 06 31 72 50 01

**Tennis de table**

Vous avez plus de 12 ans, vous êtes motivés, venez rejoindre le Club de Tennis de Table de Fontaine le Port pour la saison 2014-2015.

Le gymnase de Fontaine-le-Port accueille les pongistes le lundi pour un entraînement de 18 h 30 à 20 h 30, avec un entraîneur si le nombre d'adhérents le permet, et le vendredi à partir de 20 h 30 pour les compétitions (pour ceux qui le souhaitent) ou pour un entraînement..

Plusieurs équipes seront engagées dans les diverses compétitions, selon les niveaux et les volontaires.

Renseignements les lundis et vendredis au gymnase ou auprès de M. Jacques AMSELEM par mail (ja5@free.fr). Venez nombreux!

L'Eté de la Saint- Martin

Cette année encore notre club rejoindra les autres associations Portifontaines pour participer aux animations proposées pour la quatrième édition de la fête de l'été le **samedi 21 juin de 10h à 18 h.**

L'Eté de la Saint-Martin organisera

sa 4ème Expo Photos

- salle du conseil en mairie, sur le thème Les clichés inédits

Vous pouvez d'ores et déjà vous munir de votre appareil photos et partir à l'affût de cet instant furtif, magique ou vous réussirez à capturer tant une posture, tant une lumière au petit matin, une expression, etc. ...

Un prix du public élira la meilleure photo. A 12h, un pot sera offert aux exposants et participants.

N'oubliez pas de demander votre bulletin d'inscription et pour tous renseignements vous pouvez nous contacter:

Bernard Guérin, Président: 01 64 38 31 87

Béatrice Mothré, 06 72 25 54 38

beatrice.mothre@wanadoo.fr

Ou déposer un courrier au siège social en mairie.

Fontaine aux jeunes

Quelques photos des dernières activités de l'association: le cross, le loto à images, la chasse aux œufs de Pâques et l'accrobranche. Merci à tous pour votre joyeuse participation.

Nous vous rappelons que la kermesse de l'école aura lieu le samedi 21 juin, au square Emile Millet.

Venez nombreux jouer aux différents stands qui vous seront proposés.

Possibilité de se restaurer sur place.

A bientôt,

L'équipe de Fontaine aux jeunes.



Loto des Jeunes



Accrobranche



Remise des médailles du Cross



Chasses aux œufs de Pâques

Comité de Jumelage

Notre Comité de jumelage a participé à la 3ème édition du Festival de l'Europe organisé par l'association Colors of Europe à la Base de Loisirs de Bois le Roi. Les représentants des 15 pays ont pu échanger, discuter, présenter leurs cultures, leurs traditions, l'art culinaire ou le folklore, suivre les débats des spécialistes, des politologues et des députés européens qui se sont déplacés en grand nombre.

La qualité des stands, la programmation riche et de grande qualité ainsi que le soleil qui a brillé tout le long du week-end ont attiré des foules. Nous avons tous passé de très bons moments de convivialité de et partage.

Nous préparons l'arrivée de nos homologues slovaques entre **26 et 29 septembre 2014**.

Puis comme tous les ans nous renouvellerons notre **SUPER LOTO** le **11 octobre 2014** et la **soirée Beaujolais nouveau** le **22 novembre 2014**.

Nous vous attendons nombreux à nos manifestations.



Stand du Comité de Jumelage de Fontaine-le-Port
au Festival de l'Europe

Pour tout renseignement :
sonia.cedille@free.fr

Vie au village

Petites annonces

Nouveau à Fontaine-Le-Port
A Partir du Jeudi 22 Mai


Food-Truck
Tous les Jeudis de 18h30 à 21h30
Square Emile Millet

Découvrez le véritable burger New Yorkais unique dans votre région
(recette élue 1er prix au Snacking D'Or 2014)

A Partir de 5€

New Yorkais

Miami Toronto
Mexico Arizona
Manhattan Las Vegas



Paielements acceptés : Espèces, Chèques, Tickets Restaurant
06.03.89.14.16



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

PIZZA AU FEU DE BOIS

Portable : **06 850 825 27**

Vous pouvez commander vos pizzas
chaque mardi soir à partir de 18 h.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Entreprise Patrick AUBERT

Serrurerie – Métallerie
Fermeture
Menuiserie PVC / Alu

26, rue des Sablons
77 590 Fontaine-le-Port

Portable : **06 08 57 67 27**
Tel / Fax : **01 64 37 98 41**

Mail : aubert.patrick@yahoo.fr

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Les Jardins SAINT-MARTIN

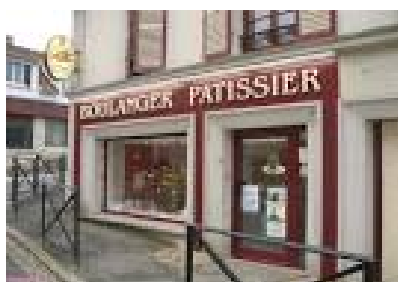
Julien SALVAN

Entretien et créations de jardins
41, rue de la Coudre 77590 Fontaine-le-Port

Portable : **06 38 68 97 97**

Mail : domainsaintmartin@gmail.com

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★



| | | | |
|-----------------|-----------|--|-------------|
| Lundi | 07h - 13h | | 16h - 19h30 |
| Mardi | 07h - 13h | | 16h - 19h30 |
| Mercredi | Fermé | | |
| Jeudi | 07h - 13h | | 16h - 19h30 |
| Vendredi | 07h - 13h | | 16h - 19h30 |
| Samedi | 07h - 13h | | 16h - 19h30 |
| Dimanche | 07h - 13h | | |

Fontaine à Pains
Tél : 01.60.68.61.01

Agenda

FÊTE DE LA PÊCHE



- ◆ **lieu** : Bords de Seine à Fontaine-le-Port
- ◆ **Horaire** : toute la journée
- ◆ **Contact** : le grand Barbeau

Le 01 JUIN 2014

KERMESSE DES ECOLES



- ◆ **lieu** : Place verte à Fontaine-le-Port
- ◆ **Horaire** : 9h-16h
- ◆ **Contact** : Fontaine aux jeunes

Le 21 JUIN 2014

GRANDE FÊTE AU VILLAGE



- ◆ **lieu** : Place verte à Fontaine-le-Port
- ◆ **Horaire** : 16h – 23h
- ◆ **Contact** : Comité des fêtes avec la collaboration de toutes les associations de Fontaine-le-Port

Le 21 JUIN 2014

FEU D'ARTIFICE



- ◆ **lieu** : Bords de Seine
- ◆ **Horaire** : 23h30 (après la retraite aux flambeaux des enfants)
- ◆ **Contact** : Mairie

Le 21 JUIN 2014

FÊTE FORAINE



- ◆ **lieu** : Bords de Seine
- ◆ **Horaire** : 4 jours
- ◆ **Contact** : Mairie

Du 25 au 28 JUILLET 2014

FORUM DES ASSOCIATIONS



- ◆ **lieu** : Salle des Fêtes de Fontaine-le-Port
- ◆ **Horaire** : 10h-18h
- ◆ **Contact** : Toutes les associations de Fontaine-le-Port

Le 06 SEPTEMBRE 2014

JOURNÉE DU PATRIMOINE



- ◆ **lieu** : Mairie, salles communales, château d'eau, école.
- ◆ **Horaire** : 10h à 12h et 15h à 17h
- ◆ **Contact** : Mairie

Le 20 et 21 SEPTEMBRE 2014

ACCUEIL DE LA DELEGATION SLOVAQUE



- ◆ **lieu** : accueil chez chez l'habitant
- ◆ **Horaire** : 3 jours
- ◆ **Contact** : Comité de Jumelage

Le 25 au 29 SEPTEMBRE 2014

OPERATION BERGES SAINES



- ◆ **lieu** : Bords de Seine
- ◆ **Horaire** : 10h à 12h
- ◆ **Contact** : association Seine en partage

Le 27 SEPTEMBRE 2014

CONCOURS DE PÊCHE



- ◆ **lieu** : Bords de Seine
- ◆ **Horaire** : 6h-18h
- ◆ **Contact** : le grand Barbeau

Le 28 SEPTEMBRE 2014